

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 mai 2009**

Décision n° **B-2009-0865**

commune (s) : Lyon 8°

objet : Cession, à l'OPH Grand Lyon habitat, de deux parcelles de terrain nu situées 233, avenue Général Frère et 16, avenue Pierre Millon

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 4 mai 2009

Compte-rendu affiché le : 12 mai 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, M. Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, MM. Crédoz, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Imbert A.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Blein), Calvel, Crimier (pouvoir à M. Da Passano), Arrue, Charles, Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mme Gelas (pouvoir à M. Bernard R), MM. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Kimelfeld), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Barge, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 mai 2009

Décision n° B-2009-0865

objet : Cession, à l'OPH Grand Lyon habitat, de deux parcelles de terrain nu situées 233, avenue Général Frère et 16, avenue Pierre Millon
service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 avril 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine a acquis, par deux actes en date des 27 septembre 1985 et 2 juillet 2001, deux tènements immobiliers situés 233, avenue Général Frère et 16, avenue Pierre Millon à Lyon 8°, en vue de l'élargissement des avenues Général Frère et Pierre Millon.

Après démolition du bâti existant sur ces deux tènements et la réalisation des travaux de voirie, la Communauté urbaine a envisagé de céder les parcelles restantes d'une superficie totale de 446 mètres carrés à un organisme bailleur social, dans le cadre de sa politique de logement social.

Après consultation, l'OPH Grand Lyon habitat s'est proposé d'acquérir ces deux parcelles, en vue de la construction de trois maisons individuelles pour le relogement de familles.

Par décision n° B-2007-5229 du 21 mai 2007, le Bureau a autorisé l'OPH Grand Lyon habitat à déposer une demande de permis de construire.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, la cession à l'OPH Grand Lyon habitat interviendrait au prix de 305 € le mètre carré de SHON (surface hors œuvre nette), soit pour une SHON de 300 mètres carrés, un prix total de 91 500 €, biens cédés libres de toute location ou occupation, conforme à l'avis de France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la cession à l'OPH Grand Lyon habitat de deux parcelles de terrain nu situées 233, avenue Général Frère et 16, avenue Pierre Millon à Lyon 8°, en vue de la construction de trois maisons individuelles,

b) - le compromis susvisé.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que tous les actes à intervenir.

3° - La somme à encaisser sur l'exercice 2009 sera inscrite sur les crédits du budget principal de la Communauté urbaine :

- produit de la cession : 45 750 € en recettes : compte 775 100 - fonction 822 - opération 1627,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 43 123,14 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 822 et en recettes : compte 211 200 - fonction 822 - opération 1627,

- produit de la cession : 45 750 € en recettes : compte 775 100 - fonction 824 - opération 0287,

- sortie du bien du patrimoine communautaire : 17 045,69 € en dépenses : compte 675 100 - fonction 824 et en recettes : compte 211 800 - fonction 824 - opération 0287,

- plus-value réalisée : 31 331,17€ en dépenses : compte 676 100 - fonction 01 et en recettes : compte 192 000 - fonction 01.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 mai 2009.